



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.06.2014

1. Désignation des délégués en vue des élections des sénateurs 28.09.2014

Par le décret du 26 mai 2014, les conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 20 juin avant 20 heures afin de désigner les électeurs délégués de leur commune, les résultats devant être communiqués au Préfet avant 21 heures.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de désigner les personnes suivantes :

Délégués: André Wolgensinger
 Roland Brom
 Jean-Marie Runser

Suppléants: Martine Latscha
 Christian Brechenmacher
 Joël Walter.

2. Budget périscolaire

Suite à la demande du Sous-préfet et du Trésor public, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un nouveau budget annexe périscolaire.

Le budget périscolaire était inclus dans le budget communal principal depuis la reprise en régie directe de l'accueil périscolaire par la commune.

3. Taxe assainissement

Lors de la séance du 21 mars 2014, il avait été décidé d'une augmentation de la taxe d'assainissement, à compter de la dernière facturation soit le 1er octobre 2013.

Or le Préfet a informé la commune par lettre, en date du 21 mai 2014, que les nouveaux tarifs ne pouvaient s'appliquer qu'aux volumes fournis après que la décision était exécutoire et qu'il n'y avait pas de possibilité de rétroactivité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser l'augmentation appliquée rétroactivement par erreur depuis le le 1er octobre 2013 et d'augmenter cette même taxe d'assainissement de 0,70 € à compter du 1er octobre 2014.

4. Participation financière à la mise à disposition du logement du curé

La commune de Ranspach le Bas a décidé de solliciter les communes membres de la communauté de paroisses pour une participation à la charge financière résultant du logement occupé par M. le Curé Alexandre Grandet. Après discussion, le conseil municipal accepte de verser la somme de 100 € par mois (600 € divisés par les 6 communes concernées).

5. Prévoyance des agents communaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'assiette de cotisations et les garanties pour les agents communaux dans le cadre du contrat de prévoyance signé le 01.01.2013 entre SEPHIA VIE / PUBLISERVICES et la commune.